

CURSUS de FORMATION MUSICALE

Cycle d'Initiation :

- **Eveil Musical, 4 ans** : cours de 45 minutes
- **Eveil Musical, 5 ans** : cours de 45 minutes
- **Pré-solfège, 6 ans** : cours de 45 minutes avec 30 minutes de chorale et choix de l'instrument en fin d'année
- **Probatoire, 7ans** : cours de 1h avec 30 minutes de chorale

Les élèves ne présentent pas d'examen de fin d'année. Un bilan des acquis est établi en fin d'année de probatoire.

1^{er} Cycle : ce cycle se fait sur 5 ans maximum

- **IM1**: cours de 1 heure par semaine
- **IM2**: cours de 1 heure par semaine
- **IM3**: cours de 1 heure par semaine
- **IM4 / UDEMD** cours de 1 heure par semaine.

Le changement de cycle est validé par le certificat de Formation Musicale du Brevet Musical Départemental. En cas d'échec successif, passage en interne.

2^{ème} Cycle : ce cycle se fait sur 4 ans maximum

- **cycle oral** : cours de 1 heure par semaine
- **Fin de cycle** : cours de 1 heure30 par semaine.

Le cycle est validé par le certificat de Formation Musicale du Brevet musical Départemental.